



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Hippisme : Paris

Question écrite n° 13959

Texte de la question

M Bernard Debre demande a M le ministre de la defense de lui faire connaitre ses intentions au sujet de la SHN (Societe hippique nationale) de l'ecole militaire. Il a en effet ete informe de la fermeture ou du deplacement eventuel des installations de ce centre. Dans l'hypothese ou cette information serait exacte, il souhaiterait connaitre la raison de cette decision et le nouveau lieu ou la SHN serait installee.

Texte de la réponse

Reponse. - Le deplacement de la section equestre militaire de la societe hippique nationale actuellement installee a l'ecole militaire a ete decide dans le cadre d'une importante modification des implantations des formations de l'armee de terre en region parisienne faisant suite a la vente du quartier Duplex. Ces changements impliquent le deplacement d'organismes dont la presence au coeur de la capitale n'est pas strictement indispensable. Ils permettront egalement une amelioration des conditions de vie et de travail des diverses categories de personnels. La dissolution de cette section equestre n'est pas envisagee, au contraire, sa reinstallation en region parisienne fait l'objet d'etudes conduites au niveau de l'administration centrale.

Données clés

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13959

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2500